

Procès-verbal de la 3ème réunion du groupe de travail décentralisé

GT2 du CRDG « Incourt/Jodoigne/Perwez/Ramillies »

Mardi 29 novembre à Incourt

Présents :

Florence Masson (Perwez), Nathalie Delacroix et Lydia Pelsmaekers (Incourt), Marthe Loppe (Ramillies), Bénédicte Maréchal et Frédéric Ninane (Jodoigne), Marielle Brasseur (Province BW), Xavier Dubois (DGARNE-DDR), Eric Chiliade (DGARNE-DNF), Julien Taymans (Natagora BW), Damien Sevrin (GAL Culturalité), Jean-Marie Tricot, Isabelle Delgoffe, Cathy Delcorps et Jérémie Guyon (CRDG).

Excusés :

Jean-Marc Aldric (Perwez), Jean-Luc Biermez et Marc Damanet (DGARNE-DCENN), Marc Marc Bastin, Jocelyne de Kerckhove et Benjamin Rulmont (Province BW), Patrick Leroy (DGARNE-DDR), Jean-Luc Mottin (Fédération Pêcheurs Dyle-Gette asbl).

Rappel de l'ordre du jour :

établi en fonction du suivi des GT2 précédents et des particularités du groupe

❖ Réunion : 9h30 - 12h00

- 1. Rejets d'eaux usées agricoles : contrôle et bilan de la procédure
- 2. Déchets le long des cours d'eau : stratégie d'intervention dans les communes du GT (opérations rivières propres, intervention vis-à-vis des dépôts de déchets verts et nettoyage des gros dépôts de déchets)
- 3. Inondations et coulées de boue en été 2016 : suivi et perspectives dans le territoire du GT
- 4. Evolution dans la lutte contre les infractions environnementales : récolte de suggestions en vue de l'organisation d'une journée d'info/échange entre les partenaires du CRDG en 2017
- 5. Concertation pour l'OJ du prochain GT en 2017 : voir le PA 2017-2019 du CRDG

PS : présence souhaitée du DDR (point 1), de la PBW (points divers) et des agents constatateurs (points divers)

- **13h30 (*)** Visite de la Zone humide protégée à Perwez, vallée du Thorembais (guide Damien Sevrin et Julien Taymans, en présence de Jean-Marc Aldric)

- **15h00** Découverte du projet « Sentes » et découverte du domaine du Stampia (guide Damien Sevrin)
+ présentation des deux aménagements de centrales hydroélectriques sur la Grande Gette à Jodoigne

() Cette visite est l'occasion de marquer le coup et d'ouvrir ses portes à la presse pour une visite des nouvelles réserves naturelles sur Perwez.*

Un point presse a été organisé par Natagora dès 13h30.

Un refuge bienvenu pour la biodiversité grâce aux trois associations locales (Natagora, Contrat de rivière Dyle-Gette, GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne) et la commune de Perwez.

*** Outre les liens spécifiques stipulés dans ce PV, voici le lien général pour ces GT :**

- <http://www.crdg.eu/crdg-2/administration/groupes-de-travail/decentralises>

Ensuite cliquer sur le GT correspondant

*** Pour les photos de la réunion et des visites de terrain de ce 29/11/2016 :**

- <http://www.crdg.eu/component/jdownloads/download/180-29-novembre-2016-a-incourt/1124-photos-gt2-3>

1. Rejets d'eaux usées agricoles :

- principe de la conditionnalité : l'agriculteur perd ses primes et le remboursement de sa taxe sur les eaux usées (agricoles et domestiques) s'il est démontré qu'il ne respecte pas les règles environnementales
- Anciennement, l'attestation de conformité ACISEE était uniquement demandée pour l'octroi d'aides au développement. Aujourd'hui, elle fait partie de la conditionnalité et est nécessaire pour obtenir toutes formes d'aides.
- Certains agriculteurs en fin de carrière hésitent à investir pour leur mise aux normes, jugeant ces investissements trop onéreux. D'un autre côté, sans conformité, ils s'exposent à des amendes administratives et à la perte de leurs primes PAC. . Ces situations peuvent avoir des conséquences parfois socialement et moralement difficiles.
- vers 57 ans, un agriculteur n'investit plus pour la mise aux normes de son installation : il en résulte que
- obligation pour tous les agriculteurs pour obtenir les aides : fournir au service « aides » de la DGO3 une attestation (cette attestation est valable pour une durée de 5 ans)
- cela oblige tous les agriculteurs à demander la visite de leurs installations par l'administration, pour recevoir cette attestation
- en application de la législation de ... 2004, les agriculteurs qui n'avaient pas envoyé leur demande de visite de leur exploitation avant le 31/12/2015 se sont vus adressés une amende de 2.000 euros (nb : cela a peu concerné le Service extérieur de Wavre, car celui-ci a pris contact avec les retardataires avant fin 2015)
- au SPW-DDR de Wavre (Xavier Dubois), ce sont +/- 2.500 exploitations qui doivent être visitées : à ce jour, il reste encore 1.500 agriculteurs à visiter. On traite d'abord les urgences (c.-à-d. celles dont les enjeux financiers sont élevés et immédiats)
- lorsque l'inspecteur se trouve dans l'incapacité de délivrer l'attestation, il envoie le dossier au SPW-DPC qui peut décider de verbaliser
- depuis 2013, les agriculteurs ne peuvent plus avoir de primes pour se mettre en ordre :
 - o les nouvelles règles pour le stockage imposaient une mise aux normes pour 2003 au plus tard (sauf en cas de mise à l'arrêt de l'exploitation : 2008)
 - o les exploitations qui ont quand même été reprises se sont vues accordées un nouveau délai pour la mise aux normes : 2013
 - o de plus, le niveau de gravité de cette infraction a augmenté : son lien étroit avec la conditionnalité + cette infraction environnementale revue à la hausse font que les agents de contrôle ne doivent plus hésiter à agir

Échange :

- l'attestation de conformité ne porte que sur les effluents d'élevage : les silos ne sont pas concernés par ces mises aux normes. Or un silo mal conçu peut être très impactant pour l'environnement. Si le DDR constate un problème de silo, il ne peut donc pas refuser de délivrer l'attestation pour autant. La seule autorité compétente pour poursuivre ce type de cas étant le SPW-DPC, le SPW-DDR lui fait suivre ses constatations
- les eaux blanches : il y a toujours un flou dans la législation
- les eaux de nettoyage d'étables : dans le cas le plus courant de stabulation libre sans besoin de citernes, l'agriculteur nettoie 1 fois/an
- la procédure convenue avec le CRDG est la suivante :
 - o le CRDG fournit sa base de données « rejets agricoles » au SPW-DDR (*)
 - o le SPW-DDR inscrit ces visites d'exploitations en priorité
 - o la difficulté pour le SPW-DDR, c'est l'identification de l'agriculteur responsable du PN
- (*) idéalement, fournir au DDR le nom de l'exploitant concerné ou, à défaut, l'adresse de l'exploitation concernée (à partir de cette dernière, le DDR peut trouver le n° de production et le nom du producteur)
- attention aux pentes correctes dans les aménagements :
 - o fumier : pente orientée vers l'intérieur (pour remplir la citerne)
 - o silo : pente orientée vers l'extérieur (pour éviter la stagnation des jus)
 - o pratiquer le sillon de labour adéquat pour le fumier stocké aux champs (max 8 mois autorisé) + pas revenir au même endroit ensuite

- exemple aux sources du Hussompont (Lathuy) : l'exploitation incriminée s'est mise aux normes, mais un problème persiste à cause d'un silo d'une autre ferme...
- procédure pour les communes :
 - o si tas de fumier au champ toujours vu au même endroit : faire suivre au SPW-DPC, en avertir éventuellement le DDR (nb : l'agriculteur doit être identifié par la commune)
 - o les agents constatateurs communaux peuvent agir (infraction de cat 2) :
 - Avertissement avec mise en demeure (nb : le constat ne suffit pas : il faut bien une mise en demeure pour se mettre en ordre, qui soit rédigée sur base de l'avertissement). L'agent constatateur envoie copie au SPW-DDR. Celui-ci visite alors l'exploitation et constate qu'il est dans l'impossibilité de délivrer l'attestation
 - si pas de changement suite à l'avertissement : un PV sera dressé et une amende sera perçue
- cas particuliers :
 - o l'installation est conforme, mais l'agriculteur ne la vide pas... (il l'utilise mal ou son by-pass est déréglé) (nb : le by-pass est autorisé pour les grosses pluies d'orage !)
 - o le SPW-DPC contrôle aussi chaque année des exploitations au hasard...

*** Annexes – liens divers :**

- <http://arcg.is/2fsdUXr>

2. Déchets et cours d'eau

Le problème des déchets se pose sous plusieurs formes distinctes:

- les dépôts saisonniers : ce sont les déchets verts (cfr opération «PN saisonniers » coordonnée par le CRDG en 2015 et 2016, incluant aussi les pulvérisations d'herbicides)
- les déchets diffus dans et le long des cours d'eau (cfr le travail de Ann-Laure et les opérations « rivières propres »)
- les gros dépôts de déchets inertes ou mixtes (cfr exemples illustrés) : **une réunion s'est déroulée avec les partenaires le 16 décembre 2016 à Dion-Valmont (cf .PV sur le site du CRGD)**

à Jodoigne :

- o les points noirs sont intégrés au programme cadastral communal, ce qui va faciliter les choses sur le plan technique pour l'identification des riverains concernés
- o pour l'envoi des courriers aux riverains :
 - le Collège de Jodoigne demande que les courriers soient personnalisés, puis l'agent communal va vérifier le suivi sur place
 - à Hélécinne, la commune envoie des courriers généralisés (pas de noms) et il n'y a pas de suivi sur place.
- o dépôt historique à Jodoigne-Souveraine : il aura fallu 2 années consécutives d'opération Eté solidaire pour enlever les déchets + intervention du gestionnaire du cours d'eau SPW pour consolider la berge de la Gette

à Perwez :

- o des courriers (points noirs saisonniers) ont été envoyés en 2015 et 2016, mais cela ne sert pas à grand-chose car le temps manque pour vérifier le suivi sur le terrain.
- o un « nouvel » agent constat est en fonction (François Robert : déjà conseiller en mobilité)
- o lors des chantiers d'éradication de balsamines, les gens reçoivent un sac poubelle pour ramasser les déchets
- o nettoyage des gros dépôts de déchets : manque de temps pour les ouvriers communaux (càd pas assez d'ouvriers communaux)
- à Incourt :
 - o suite aux envois de courriers (« PN saisonniers » en 2015 et 2016), il a été constaté moins de pulvérisations agricoles sur les berges
- la PBW a procédé à un nettoyage de berge à Chaumont-Gistoux et a demandé au riverain d'intervenir dans les frais

Echanges :

- réunion « gros dépôts de déchets » du 16 décembre : le CRDG va envoyer aux communes et aux gestionnaires des cours d'eau leurs dossiers photos des points noirs visés par cette réunion
- betterstreet/fulcrum : pas de comptabilité + objectifs différents pour ces deux supports de communication
- opérations rivières propres en 2017 : les 4 communes présentes sont d'accord sur le principe d'organiser chacune une ORP à l'occasion des prochaines JWE et dans le cadre de BeWapp, mais :
 - o éventuellement d'accord pour le faire le vendredi avec des gosses
 - o mais où sont les déchets diffus ?
 - o quel est le matériel requis (wadern, tridents, ...) ?
 - o le CRDG peut éventuellement mettre à disposition un bénévole pour encadrer chaque chantier (à confirmer selon les disponibilités du CRDG)
 - o le CRDG va envoyer prochainement un courrier « ORP » à toutes les communes partenaires

* Annexes – liens divers :

Accès aux cartes du CRDG déchets non végétaux prioritaires:

- <http://www.arcg.is/2c1fhwF>

Accès aux dossiers photos gros dépôts de déchets

- <http://www.crdg.eu/crdg-2/administration/groupes-de-travail/communaux/gros-depots-de-dechets/category/154-gros-depots-de-dechets>

Rappel : Accès à l'inventaire en ligne

<http://www.fulcrumapp.com/> ("*Sign In*") avec les identifiants et mot de passe suivants :

Email : web@crdg.be Password : crdg78910

3. Inondations et coulées de boue en été 2016

- à Perwez :
 - o pas de débordement de cours d'eau
 - o une petite coulée, mais pas de dégâts
 - o une autre coulée (fossé bouché) : communication difficile avec le fermier (il n'a pas voulu donner accès à son champ)
 - o projet de collaboration avec GISER à relancer (déjà venu il y a 2 ans, mais jamais reçu de rapport)
- à Ramillies :
 - o coulée de boue à Autre-Eglise
 - o rendez-vous avec GISER ce jour
 - o débordement de la Gette à Bomal et du Ry St-Jean à Huppaye (pas de contact pris avec la PBW)
- à Jodoigne :
 - o gros dégâts dus à la tempête
 - o nombreux arbres couchés le long des cours d'eau
 - o le rapport GISER a débouché sur certains aménagements dont les effets ont été positifs
 - o les aménagements ont porté leurs fruits : la ZEC de Jodoigne-Souveraine a entièrement été inondée (200.000 m³) !
 - o autre réalisation une « butte piège à sédiments » qui consiste à retenir la boue et laisser passer l'eau par un tuyau amont/aval, on vient ensuite récupérer la boue au pied de la butte piège
 - o le Service Travaux aidé par un hydraulicien (bureau SIETCO) étudie les problèmes existants encore sur Jodoigne
 - o des étudiants de l'UCL (GERU) travaillent sur la vallée de l'Orbais
 - o la fonctionnalité du BO de l'Orbais à Opprebais est à examiner
 - o le BO à Lathuy sera prochainement rendu plus fonctionnel, en collaboration avec la PBW
 - o des petits aménagements sont prévus à Jodoigne en 2017 (via CSC)
 - o la commune travaille aussi sur la qualité des avis urbanistiques à remettre pour protéger les habitations lors d'inondations (ex : rue de la Dîme + lotissement de la Maladrerie)
 - o les rapports des pompiers sont difficiles à obtenir
- à Incourt :

- une fascine installée à Longpré il y a quelques années n'a pas fonctionné car mal conçue : il est nécessaire de la réalimenter (sic Culturalité)
- à Sart-Risbart, des travaux de formatage ont été effectués au niveau d'une canalisation
- en été 2016, une coulée de boue à Piétrebais :
 - un riverain a réagi : descente sur les lieux par la PBW et Christophe Lesage (solution à trouver)
 - contacts pris avec GISER
 - projet de BO en amont de la Chaussée de Namur relancé avec la PBW
- le Piétrebais :
 - la PBW va procéder à la remise à gabarit du cours d'eau
 - des OAD dégradés sont à restaurer (à charge des riverains)

Echange :

- les fascines :
 - procéder à un entretien des fascines, au risque qu'elles perdent leur efficacité (exemple à Orp-Jauche, où les fagots sont vieillissants et cassants plus vite que prévu : penser à avertir GISER)
 - penser aussi à curer en amont de la fascine
- le Piétrebais :
 - Jérémie signale un rétrécissement dommageable au niveau d'un pont : profiter de la rénovation de la voirie pour transformer un coude en méandre (envoyer les infos à PBW)
 - les courriers « OAD » ont donné certains résultats : ça commence à bouger
 - la PBW va cosigner un 2^{ème} lot de courriers pour les OAD
- l'Orbais :
 - le site du confluent Brombais/Orbais à Dongelberg est régulièrement inondé
 - une concertation avec Incourt est demandée par Jodoigne
 - un BO existant en amont de la Chaussée de Namur manque sur les cartes (communiquer l'info à la PBW)
 - les montées de niveau du Brombais pourraient expliquer les problèmes rencontrés à Dongelberg

* Annexes – liens divers :

*Accès à la carte CRDG « Inondation - ruissellement en Dyle-Gette : Aménagements réalisés ou en projets »

- <http://arcg.is/2cm4I8r>

*Accès à la carte CRDG « Aléas inondations et risques de ruissellement pour le GT2 »

- <http://www.crdg.eu/component/jdownloads/download/180-29-novembre-2016-a-incourt/1134-carte-aleas-inondation>

*Accès à la carte du SPW « Aléas inondations et risques de ruissellement » :

- <http://geoapps.wallonie.be/inondations>

❖ Rmq : Activités du GAL Culturalité :

* pages « Nature » du GAL Culturalité : les objectifs, le projet « Protection des zones humides », la « Valorisation biologique du Domaine du Stampia à Jodoigne », ainsi que le service d' « Accompagnement de dynamiques locales de gestion et de protection de la nature » :

- <http://www.culturalite.be/Biodiversité>

4. Evolution dans la lutte contre les infractions environnementales :

Information :

- le CRDG souhaite organiser en 2017 une nouvelle rencontre sur le sujet à destination des partenaires du CRDG (étendue aux partenaires du CR Senne). Une 1^{ère} rencontre avait eu lieu à Genval en 2010, soit 2 ans après l'entrée en vigueur du nouveau Décret Incivilités. Les membres du GT ont-ils des suggestions ou idées à communiquer en vue de l'organisation de cette journée ?

Annexes – liens divers :

Accès au programme de la table ronde du 23/11/2010 sur la délinquance environnementale

- <http://www.crdg.eu/actions-2/atteintes-aux-cours-d-eau/generalites/table-ronde>

5. Suivi du GT2 : dossiers qui requièrent un suivi par les uns et les autres

PS : le tableau de suivi commun aux deux premières réunions du GT2 est quasi bouclé (càd que tous les engagements prévus ont été réalisés = sont passés « au vert »)

Voici dès lors le nouveau suivi à effectuer pour ce GT, à partir de la 3^{ème} réunion du GT. Ce suivi est dorénavant rédigé sous forme de liste, pour des raisons de facilité.

Merci de vos implications respectives dans le suivi des dossiers ci-après :

- **SPW-DDR** : inscrire les PN « rejets agricoles » du CRDG dans les priorités de ses visites de contrôle aux exploitations (collaboration avec **le CRDG**)
- **PBW-CE** : cosignera un 2^{ème} lot de courriers pour les OAD (collaboration avec **les communes**)
- **CRDG** : enverra aux communes et aux gestionnaires des cours d'eau leurs dossiers photos des points noirs visés par la réunion « gros dépôts de déchets » du 16 décembre
- **CRDG** : enverra prochainement un courrier « ORP » à toutes les communes partenaires
- **CRDG** : enverra une note aux communes, avec le matériel requis pour les ORP
- **CRDG** : pourra éventuellement mettre à disposition des chantiers « BeWapp-cours d'eau » un bénévole pour encadrer chaque chantier
- **CRDG** : enverra à la PBW les infos relatives au problème constaté sur le Piétrebais
- **Incourt, Jodoigne, Perwez et Ramillies**: en cas d'avertissement avec mise en demeure pour des rejets agricoles, les agents constatateurs enverront copie au SPW-DDR, qui inscrira ces PN dans les priorités de ses visites de contrôle aux exploitations (collaboration avec **le SPW-DDR**)
- **Incourt, Jodoigne, Perwez et Ramillies** : sont d'accord sur le principe d'organiser chacune une ORP à l'occasion des prochaines JWE et dans le cadre de BeWapp
- **Incourt** : communiquera à la PBW les infos concernant le BO manquant sur les cartes PBW et CRDG en amont de la chaussée de Namur (vallée Orbais)
- **Jodoigne** : répondra à l'enquête « inondations » adressée aux communes par la PBW (pour mettre à jour la base de données de la plateforme PBW-UCL)